

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal N°07 Réunion 16 octobre 2025

Président : M. Patrick AMESLON

Membres : M. Jean-Louis REBAUDO – M. Ridha DJAFFAL –

Membre Salariée : Mme. Elisabeth CATANIA

RAPPEL

TOUT CLUB RECEVANT DOIT FAIRE CONNAITRE LA DATE, LE LIEU ET L'HORAIRE DE LA RENCONTRE, AVANT LA DATE BUTOIR FIXÉE PAR LA COMMISSION DES COUPES. TOUT CLUB RECEVANT NE RESPECTANT PAS CES INSTRUCTIONS SERA DECLARÉ FORFAIT.

LES CLUBS RECEVANTS SONT ÉGALEMENT INFORMÉS QU'ILS DOIVENT SAISIR LES RÉSULTATS DANS LES 48 HEURES.

Le 1^{er} Tour aura lieu le 30 novembre 2025.

CORRESPONDANCE :

- Mail de l'OGC NICE demandant l'engagement d'une équipe en COUPE COTE D'AZUR SENIORS en remplacement de l'ASTAM. Pris note. La commission vous informe que cette demande ne peut pas être honorée.

FORFAIT COUPE U13 Gilbert CASTELLO 11.10.25 avec Amende :

ROSM (54749279)

FESTIVAL U13G & U13F

Les dates prévues pour le Festival U13G sont :

<u>1^{er} tour :</u>	22/11/2025
<u>2^{ème} tour :</u>	31/01/2026
<u>Finale Départementale :</u>	28/03/2026
<u>Finale Régionale :</u>	02/05/2026 & 03/05/2026

Les dates prévues pour le Festival U13F sont :

<u>1^{er} tour :</u>	31/01/2026
<u>Finale Départementale :</u>	28/03/2026
<u>Finale Régionale :</u>	02/05/2026 & 03/05/2026

A ce jour se sont portés candidats pour l'organisation du premier tour :

- TRINITE FC
- AS RCM
- ES BAOUS

La commission sollicite les clubs pour l'organisation de cette manifestation :

- 1 Secteur CANNES/GRASSE
- 1 Secteur ANTIBES/CAGNES
- 1 Secteur NICE (la commission se rapprochera de l'Entente des Clubs Niçois)

COUPE U13G – Gilbert CASTELLO

Les dates prévues pour le Festival U13G sont :

<u>1^{er} tour :</u>	22/11/2025
<u>8^{ème} de Finale :</u>	25/01/2026
<u>1/4 de Finale :</u>	28/03/2026
<u>1/2 Finale :</u>	26/04/2026
<u>FINALE :</u>	30/05/2026

La commission sollicite les clubs pour l'organisation du premier TOUR du 22/11/25 :

- 1 Secteur CANNES/GRASSE
- 1 Secteur ANTIBES/CAGNES
- 1 Secteur NICE (la commission se rapprochera de l'Entente des Clubs Niçois)
- 1 Secteur MENTON

RESULTATS DU TOUR DE CADRAGE :

ECMV 2	3/1	USCBO 3
GAZELEC 1	2/0	ESCR 2
ASRCM 2	4/1	E . MENTON 2
ES CONTES 2	2/4	AS CANNES 2
RC GRASSE 3	3/0F	ROS MENTON 2
VLF 2	3/3	ES BAOUS FOOT 2
T.A.B. 1/0		
FC BEAUSOLEIL 2	3/0F	AS CANNES 4
FC RIVIERA 2	7/2	US CAP D'AIL 2
USCBO 2	5/0	ESCR 3
FC MOUGINS 2	5/0	USRVN 2
US PEGOMAS 2	2/7	AS MONACO 3
US VALBONNE 2	0/6	ASCCF 2
S.O ROQUETTAN 1	0F/3	SCMS 2
GJO ANTIBES 2	6/1	STADE LAURENTIN 2
USMN 3	1/3	ASCCF 3
FC LA COLLE 2	10/0	AS ROQUEBILLIERE 1
AS CANNES 3	5/4	EURO AFRICAN 2
USMN 2	0/15	CAVIGAL 2
REV. ST ISIDORE 2	3/2	ESSNN 2
US PEGOMAS 1	0/5	AS MONACO 2
TROSPORT 1	6/4	FCC 1
OSCC 2	11/1	AS MOULINS 1
USRVN 3	13/0	AS ST MARTIN 2

Sont qualifiés pour le 16ème de finale :

Les exempts : FC RIVIERA 3 - AS ROQUEFORT 1 - ESSNN 3 - CASE NICE 2- RC GRASSE 2 - US BIOT 2 - FC MOUGINS 3 - FC CARROS 2 - AS FONTONNE 2

Les clubs qualifiés :

ECMV 2 – ASRCM 2 – AS CANNES 2 – RC GRASSE 3 – VLF 2 – FC BEAUSOLEIL 2 – FC RIVIERA 2 – USCBO 2 – FC MOUGINS 2 – AS MONACO 3 – ASCCF 2 - SCMS 2 – Gjo ANTIBES 2 – ASCCF 3 – FC LA COLLE 2 – AS CANNES 3 – CAVIGAL 2 – REVEIL ST ISIDORE 2 – AS MONACO 2 – TROSPORT 1 – OSCC 2 – USRVN 3 -

Le tirage au sort des 16^{ème} de finale aura lieu le jeudi 30 octobre à 15h au siège du district de la Côte d'Azur.

REPORT DE RENCONTRE COUPE PIERRE OLIVARI :

Suite à la qualification en COUPE GAMBARDELLA du FC MOUGINS, la rencontre suivante :

Du 19/10/25 : RIVIERA FC / FC MOUGINS est reportée au 21/12/25.

Vous avez la possibilité de fixer cette rencontre en semaine avec l'accord des clubs.

COUPE COTE D'AZUR SENIORS :

La rencontre suivante FC MOUGINS / CASTEL FC ne pouvant pas se dérouler le 19/10/25 en raison de la participation du FC MOUGINS à la COUPE MEDITERRANEE SENIORS et compte tenu que les deux clubs n'arrivent à ce jour toujours pas à se mettre d'accord pour disputer cette rencontre.

La Commission décide de fixer cette dernière au 11/11/25 (date limite) à 20H15 au stade de la VALMASQUE.

Coupe U15 Féminine à 11 :

Nombre d'équipes engagées : 16 équipes

Il a été procédé ce jour, le tirage au sort des 8^{ème} de Finale qui auront lieu le samedi 29 novembre 2025.

AS MONACO FF 1	/	RC GRASSE 1
FC CARROS 1	/	CASE NICE 1
ESCR 1	/	ASTAM NICE 1
GJO ANTIBES JLP 1	/	AS CANNES 1
FC MOUGINS 1	/	CAVIGAL NS 1
ES CONTES 1	/	ESSNN 1
VLF 1	/	OGC NICE 1
TRINITE FC 1	/	US VALBONNE 1

Coupe U18 Féminine à 11 :

Nombre d'équipes engagées : 15 équipes

Il a été procédé ce jour, le tirage au sort du tour de cadrage qui aura lieu le samedi 29 novembre 2025.

RIVIERA FC	/	AS ROQUEFORT
CASE NICE 1	/	ESSNN 1
GJO ANTIBES JLP 1	/	TRINITE FC 1
AS FONTONNE 1	/	AS MONACO FF 1
VLF 1	/	ESCR 1
RC GRASSE 1	/	OGC NICE 1
CAVIGAL NS 1	/	AS CANNES 1

EXEMPT : SC MOUANS SARTOUX 1

Coupe Féminine seniors à 8 :

Nombre d'équipes engagées : 10 équipes

Il a été procédé ce jour, le tirage au sort du tour de cadrage qui aura lieu le dimanche 30 novembre 2025.

TRINITE FC 1	/	US VALBONNE 1
FC ANTIBES JLP 1	/	DRAP FOOTBALL 1

EXEMPTS : STADE LAURENTIN 1 – FC MOUGINS 1 – ECMV 1 – FC CARROS 2 – VLF 1 – S.O. ROQUETTAN 1 –

Le Président de séance :
M. Patrick AMESLON

La Secrétaire de séance :
Mme Elisabeth CATANIA